

Actions de sensibilisation – lutte contre le Harcèlement

Programme du collège JM Molliet 2025-2026

Le collège est engagé dans la lutte contre le harcèlement ; ce phénomène touche environ 35% des élèves au cours de leur scolarité collège au niveau national.

Définition du harcèlement : lorsqu'un élève subit, de manière répétée, des violences verbales, morales (y compris sur les réseaux sociaux) ou physiques de la part d'un ou plusieurs autres élèves : Il est alors victime de **harcèlement scolaire**. Il s'agit d'une infraction punie par la loi.

Le référent harcèlement du collège est Monsieur GUERBAA professeur d'EPS

1- Sensibilisation en heure de vie de classe

Le professeur principal est chargé de faire une séance de sensibilisation en début d'année en lien avec le questionnaire et la vidéo lauréate du prix NAH.

Insister sur la définition du harcèlement sur son aspect délictuel/numéro vert

Rappeler l'existence de personnes référentes à l'écoute : M GUERBAA, Mme DELORME, L'infirmière ou toute personne de son choix.

2- Questionnaire

En heure de vie de classe faire passer le questionnaire aux élèves : possibilité ou non d'être anonyme.

3- Action en lien avec la gendarmerie sur le cyberharcèlement

Une action de sensibilisation sur le cyberharcèlement sera mise en place en ligne avec un intervenant gendarmerie formé pour les 6^e et 5^e à raison d'une heure par classe entre le 23/02/26 et le 24/02/26

4- Action e-enfance

L'association e-enfance interviendra auprès des classes de 6^e et 4^e le 8 janvier 2026 et le 9 janvier à raison de 1.5 heure par classe sur les dangers d'internet notamment le relais des situations de harcèlement, les conduites à risques.

5- Sensibilisation du CVC – élèves ambassadeurs :

Deux réunions du CVC seront consacrées à la sensibilisation des élèves sur les signes pouvant permettre de détecter des situations de harcèlement, une affiche en interne pourra être réalisée pour communiquer dans le cadre du NAH (mars 2026)

Un appel pour remplacer les élèves ambassadeurs partis sera lancé en octobre 2025 : la CPE sera chargée avec le référent harcèlement de planifier un temps de formation pour ces élèves.

6- Mise en place du protocole de santé mentale – lien avec les situations de harcèlement

Le conseil pédagogique du 16 décembre 2026 sera en partie consacré à la validation du protocole de santé mentale du collège avec notamment le volet NAH -il sera ensuite diffusé au conseil d'administration.

Il est entendu que le protocole de prise en charge des situations de harcèlement est intégré au protocole de santé mentale.

7- Communication :

Le site ENT du collège sera alimenté avec des ressources NAH en direction de tous

Le programme de lutte contre le harcèlement sera diffusé aux parents